

- l'Entente cadre sur l'union sociale dans le cadre de laquelle les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont convenu d'adopter des mécanismes efficaces afin que les Canadiens participent à l'élaboration des priorités sociales et à l'examen des résultats;
- un dialogue public sur le Programme d'action national pour les enfants, parrainé par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux en 1999, qui a contribué à déterminer une vision commune à l'égard des enfants au Canada;
- les engagements souscrits dans le Discours du Trône en 1999, qui promettait de veiller à ce que les opinions des citoyens soient prises en considération dans les prises de décisions gouvernementales;
- le prochain énoncé de politiques et de lignes directrices sur la consultation et la participation des Canadiens.

Le Discours du Trône de 1999 affirmait ce qui suit : « Les Canadiens s'attendent à ce que leur gouvernement national concentre ses efforts dans les domaines où il peut et doit être un agent de changement. Ils veulent qu'il le fasse à la manière canadienne, c'est-à-dire en travaillant ensemble, en associant l'initiative individuelle et l'action gouvernementale, et en étant à l'écoute des citoyens. » En guise de réponse, le prochain énoncé national de politiques et de lignes directrices sur la consultation et la participation des Canadiens affirmera l'engagement du gouvernement envers les consultations publiques, il définira des principes directeurs généraux et des pratiques en vue de la participation efficace des citoyens à la prise des décisions gouvernementales, et il exposera les rôles et les responsabilités appuyant une culture de la consultation au sein des pouvoirs publics. Cette politique et ces principes directeurs sont en cours d'élaboration par le Bureau du Conseil privé et le Secrétariat du Conseil du Trésor en collaboration avec tous les ministères et organismes fédéraux, et on prévoit qu'ils prendront effet en 2001.

Chaque année, le gouvernement du Canada organise des centaines de consultations publiques d'un bout à l'autre du pays pour recueillir les opinions et les informations nécessaires à la formulation de politiques, pour évaluer les politiques, les programmes et les services, et pour étudier de vastes orientations pour l'avenir. Certains de ces processus sont dirigés par le Parlement, comme les audiences du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international ou les audiences découlant d'exigences législatives, comme celles qui figurent dans la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. D'autres sont parrainés par des ministères fédéraux, comme les consultations donnant suite à l'exigence que chaque ministère dépose des stratégies de développement durable tous les trois ans ou les conférences officielles tenues par l'Agence canadienne de développement international à l'occasion du Jour du développement international.

Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie

En 1998, la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie a organisé le Forum national sur le changement climatique, un engagement unique de la part de citoyens dans le but